

DECISION N°DC 11/2025

AVENANT N°1 AU MARCHE 24.018 RELATIF A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE GAZ NATUREL POUR VEHICULES DE COLLECTE DU SITE DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2124-3, R2124-1, R2124-2 et L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue sur Le Parisien, annonce 1052729, le 23/10/2024, et sur la plateforme dematis : <http://www.e-marchespublics.com/>, annonce 1052729, le 23/10/2024,

Vu la décision DC 57/24 relatif à l'attribution du marché relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société CH4NGE, 65 B rue Alexandre Dumas, 69120 VAULX EN VELIN,

Considérant que des dysfonctionnements provenant d'une vanne ont été identifiés au niveau de la station de distribution de Gaz naturel alimentant les bennes de collecte, située sur le site de Villejust,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder au changement de ces pièces défaillantes,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n°1 au marché 24.018 relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société CH4NGE, 65 B rue Alexandre Dumas, 69120 VAULX EN VELIN,

ARTICLE 2 :

L'avenant a pour objet le remplacement d'une vanne et d'une électrovanne de la station GNV installée sur le site du SIOM.

Par conséquent, des lignes sont ajoutées au bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Pour rappel, le marché est un accord-cadre qui comprend des prix forfaitaires ainsi que des prix unitaires avec détermination de minimum et maximum, en application des articles R2162-4 et R2362-8 et suivants du Code de la Commande Publique. La conduite et l'entretien courant (P2), ainsi que l'astreinte, sont rémunérés par un montant forfaitaire, et la fourniture de matériels dans le cadre de l'entretien courant, le gros entretien et le renouvellement des matériels (P3), ainsi que l'intervention d'urgence, sont rémunérés sur la base de prix unitaires, après émission de bons de commande.

S'agissant de la partie à bons de commande et traité à prix unitaires, les minimum et maximum sont exprimés en montants, comme suit :

- Montant minimum annuel : 0 €
- Montant maximum annuel : 10 000 € HT

A titre d'information, le montant forfaitaire annuel s'élève à 45 504,29 € HT, soit 54 605,14 € TTC.

Le prix unitaire à la demi-journée d'un technicien est de 430 € HT et le prix unitaire à la journée est de 715 € HT.

Le présent avenant n'emporte pas de conséquences financières en ce qu'il ne modifie, ni à la hausse, ni à la baisse, les montants minimum et maximum du marché.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification. Toutes les clauses du marché qu'il ne modifie pas demeurent applicables.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Décision : - transmise en Préfecture le : **- 5 MAI 2025**
- affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC11_2025
Date de la décision:	2025-05-05 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 au marché 24.018 relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules de collecte du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20250505-DC11_2025-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20250505-DC11_2025-AU-1-1_0.xml	text/xml	976
nom original: DC 11 2025.pdf	application/pdf	291138
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20250505-DC11_2025-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	291138

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2025 à 15h02min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2025 à 15h05min06s	<i>l'enveloppe 1208837 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	6 mai 2025 à 15h10min18s	<i>l'enveloppe 1208837 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	6 mai 2025 à 15h20min11s	Reçu par le miat le 2025-05-06